



Centre des approvisionnements
Services du matériel et des acquisitions
200 rue Kent, Poste 9W088
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Le 22 mars 2017

Sujet : Avis d'Appel d'Offre: FP802-170020
Titre : Réfection de l'enveloppe et ventilation au site de l'île Charron
Lieu des travaux: île Charron, Québec

Pêches et Océans Canada

Date de clôture :	Mardi le 28 mars 2017
Heure de fermeture des soumissions :	14 h 00 (HAE)
Numéro de l'appel d'offres :	FP802-170020

ADDENDA: No. 1

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publié sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda (#1) est publié ici-bas.

**** S'IL VOUS PLAÎT NOTER LES CHANGEMENTS SUIVANTS À CET APPEL D'OFFRES ****

1. S'il vous plaît insérer:

Le document intitulé “ *île Charron – Fenestration au niveau du couronnement supérieur de la tour radar* ”.

Le document s'agit de photos supplémentaires.



QUESTIONS et RÉPONSES

Question 01 d'un soumissionnaire:

Est-ce que la compatibilité entre le Sikaguard et le revêtement existant a été vérifiée ?

Réponse 01 du MPO:

Oui.

Question 02 d'un soumissionnaire:

Quelle sera la procédure pour l'arrêt du radar pendant les travaux ? (Temps d'attente, délai, personnel requis, etc...)

Réponse 02 du MPO:

Comme il est mentionné à la section Restrictions concernant les travaux – 01 14 00, article 1.5.20 : L'entrepreneur doit aviser le représentant de la GCC au moins 72 heures à l'avance pour qu'une interruption des services de la GCC ne soit faite. Le moment de l'interruption de service est établi par l'Entrepreneur mais il doit planifier ses travaux en respect avec cette restriction. L'entrepreneur doit limiter les interruptions de services tout au long du projet.

Question 03 d'un soumissionnaire:

Si la remise en service du radar est requise pendant la journée, pourra-t-on facturer la mobilisation minimum pour la grue, la main d'œuvre, etc... ?

Réponse 03 du MPO:

Oui mais pour ce faire, une communication immédiate avec le représentant de la GCC est requise afin qu'il soit avisé des coûts horaires et qu'il puisse juger le fait que cela provoque un retard réel à l'entrepreneur. En plus, L'entrepreneur doit minimiser le temps d'interruption de service au strict minimum tout au long de la réalisation du projet.

Question 04 d'un soumissionnaire:

J'aimerais aller visiter les lieux. Est-ce que ce sera possible d'entrer à l'intérieur ?

Réponse 04 du MPO:

Non. Les entrepreneurs peuvent se rendre au site de la tour radar. Ils pourront voir les fenêtres de l'extérieur avec une paire de jumelles. Des photos supplémentaires sont fournies avec cet addenda dans le document intitulé « île Charron – Fenestration au niveau du couronnement supérieur de la tour radar ».



Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Julie Michelle Tremblay

Agente principale des contrats

Services du matériel et des acquisitions

Julie.Michelle.Tremblay@dfo-mpo.gc.ca

Téléphone 613-998-1614

Télécopieur 613-991-4545

200 rue Kent

Ottawa, ON K1A 0E6

Pêches et Océans Canada

Gouvernement du Canada

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____